

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 5^{ème} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 décembre 2022

Date d'affichage : 15 décembre 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU et Marie BERNARD

Etaient excusés : Nathalie CHATEFAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER ET Didier MOUCHEBOEUF

Etaient absents : Marc LIONARD et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Marie BERNARD

OBJET : Aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes - Validation du projet, du plan de financement détaillé et de la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Monsieur Le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil municipal que le projet d'aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes a pour objectif de dynamiser le centre-bourg et de mettre en valeur le patrimoine bâti qui l'entoure et, ce dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD).

De plus, cette réflexion d'aménagement fait suite aux différentes remarques des Montguyonnais sur la vétusté de ce lieu emblématique de la commune mais également sur certains dangers comme la vitesse des véhicules, les difficultés d'accès PMR, les difficultés de stationnement pour se rendre dans les commerces et pour finir le danger de ses arbres (étude sanitaire montrant la nécessité de l'abattage des arbres malades).

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que des ateliers participatifs durant l'année 2022 ont été organisés avec les commerçants ambulants, l'AMIE, les différentes associations de la commune, les commerçants du centre-bourg, les administrés, l'association des anciens combattants, l'architecte des bâtiments de France et le Conseil départemental de la Charente-Maritime afin d'obtenir des remarques et des propositions concernant l'aménagement de la place de la Mairie. Ces ateliers ont permis de concevoir un projet permettant de répondre aux attentes diverses et variées.

Monsieur Le Maire informe les membres présents que la commune peut bénéficier d'un soutien financier du Conseil départemental de la Charente-Maritime :

- Au titre des Amendes de Police « aménagement de parking » à hauteur de 40% sur la somme HT de 60 000,00 euros soit une subvention possible d'un montant de 24 000,00 euros,
- Au titre de la revitalisation des petites communes à hauteur de 35% sur la somme de 100 000,00 euros soit une subvention possible d'un montant de 35 000,00 euros.

Monsieur Le Maire présente le plan de financement détaillé de ce projet, à savoir :

AR Prefecture017-211702410-20221215-D202212129-DE
Reçu le 12/01/2023

Collectivité

MONTGUYON**Opération Aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes**

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Voirie hors cheminements doux et stationnement	580 614,98 €
Cheminements doux	351 716,26 €
Stationnements	99 413,21 €
Maitrise d'œuvre et autres frais	51 445,70 €
Coût HT	1 083 190,15 €

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR		978 632,37 €	260 000,00 €	26,57 %
DSIL		369 207,80 €	180 000,00 €	48,75 %
CD17 Amendes de polices "aménagement de parking"		60 000,00 €	24 000,00 €	40,00 %
CD17 "Revitalisation des petites communes"		100 000,00 €	35 000,00 €	35,00 %
Sous-total			499 000,00 €	
Autofinancement			584 190,15 €	53,93 %
Coût HT			1 083 190,15 €	

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de valider le projet d'aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes, le plan de financement détaillé et les demandes de subventions auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet d'aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes,
- **D'APPROUVER** le plan de financement détaillé de ce projet d'aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes,
- **D'APPROUVER** la demande de subvention au titre des amendes de polices « aménagement de parking » à hauteur de 40% sur la somme HT de 60 000,00 euros soit une subvention possible d'un montant de 24 000,00 euros,
- **D'APPROUVER** la demande de subvention au titre de la revitalisation des petites communes à hauteur de 35% sur la somme de 100 000,00 euros soit une subvention possible d'un montant de 35 000,00 euros,
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire de procéder à la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime,
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier d'aménagement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

